

28/04/08 (1)

DECLARATION DE LA DELEGATION R.M.  
CONGOLAISE A LA 2<sup>ème</sup> REUNION DU  
COMITE PREPARATOIRE A LA CONFERENCE  
D'EXAMEN DU TRAITE DE NON  
PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES (T.N.P.)

---

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation congolaise, je voudrais  
vous exprimer nos félicitations pour votre élection  
à la présidence du Comité Préparatoire à la Conférence  
d'examen du Traité de Non Prolifération des armes  
nucléaires.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans  
la direction de cette réunion qui arrive à  
point ~~par~~ par non seulement elle obéit au  
processus normal de révision programmé mais elle donne  
aussi aux Etats membres et à la communauté  
internationale une excellente opportunité de  
renforcer l'architecture à trois piliers qui caractéri-  
se le Traité de non prolifération, compte tenu  
de l'urgence avec laquelle se posent les questions  
de non prolifération et de désarmement pour la paix  
et la sécurité internationales.

Monsieur le Président,

Il est indéniable que le manque de progrès dans  
le processus de désarmement nucléaire et les risques  
de prolifération des armes nucléaires demeurent  
des facteurs potentiels de déclenchement d'une  
nouvelle course aux armées nucléaires.

pour l'humanité.

Ma délégation pense qu'il n'est nullement hors de propos de souligner l'ambiguïté de la situation actuelle des armes nucléaires dans le monde en regard des défis autrement importants que sont la lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde, ainsi que les changements climatiques. Les défis auxquels devraient être prioritairement consacrées les ressources appropriées.

Il est grand temps que l'on mette résolument fin à la course effrénée vers les armes nucléaires de plus en plus sophistiquées ~~avec~~ avec les risques de surenchère et de prolifération, en raison de l'érosion de la confiance entre les États.

Ma délégation qui s'associe à la déclaration faite par la délégation de Libye au nom des Pays Non Alignés, aimerait en ce qui la concerne faire les observations et propositions ci-après en regard des objectifs qui sont les nôtres. ~~dans le cadre de la présente réunion.~~

Nous réaffirmons notre attachement au respect total des obligations nées du T.N.P. ainsi qu'au renforcement du régime qu'il a instauré et demandons à toutes les parties d'apporter de la même manière, en toute bonne foi -

En effet, seule une mise en œuvre pleine et entière des obligations multiples en matière de non-prolifération et d'inventaire, dans les meilleurs délais, de négociations pour des mesures efficaces devant concourir

à la fin de la course ~~sur~~ l'armement nucléaire, (3)  
permettra d'éviter une catastrophe ~~maîtrisée~~ <sup>majeure</sup> dans le monde.

Ma délégation est d'avis que malgré la diminution des stocks d'armes nucléaires - ce dont nous nous félicitons du reste - il est indispensable que soient prises les mesures en vue de leur plus grande réduction afin que l'on parvienne, à terme, à leur totale élimination.

À cet égard, il est important de souligner la responsabilité des États dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui possèdent les plus grands arsenaux -

Il est utile, ~~à cet effet~~ <sup>également</sup>, que soient appliquées les mesures de confiance précédemment édictées, notamment les garanties que l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires ne se fera pas contre les États non dotés d'armes nucléaires.

Nous réaffirmons le droit inaliénable qu'ont tous les États de procéder à la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques conformément aux normes internationales reconnues.

Le système de garanties de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (A.I.E.A.) demeure, à cet égard, un élément incontournable afin d'éviter tout détournement du processus pour d'autres fins,

notamment l'acquisition de l'arme nucléaire et (4)  
il convient donc, à cet effet, de renforcer le  
rôle de l'A.I.E.A. en tant qu'autorité compétente  
chargée de vérifier et d'assurer le respect des  
accords de garanties qu'elle conclut avec les Etats.

De même, les Etats devraient mettre en œuvre le  
Protocole additionnel de l'A.I.E.A. après y avoir adhéré.  
Par ailleurs, il est nécessaire que soit renforcée  
la coopération entre les Etats en vue de prévenir la  
prolifération des armes nucléaires et de leurs  
vecteurs et des dispositifs nucléaires explosifs  
à un moment où le régime de non prolifération  
est confronté à de graves problèmes.

Toutefois, une collaboration entre les Etats parties  
au T.N.P. ne peut avoir l'efficacité voulue que si  
des Etats n'échappent pas au mécanisme institué par  
le régime de non prolifération; aussi s'avère-t-il  
urgent d'œuvrer à l'universalisation du T.N.P. Il y va  
de la crédibilité du T.N.P.

La coopération entre les Etats dans le domaine  
de la non prolifération devrait aussi impliquer le  
renforcement du régime institué par la Résolution  
1540 (2004) du Conseil de Sécurité sur les armes  
de destruction massive et d'autres instruments  
juridiques internationaux existants afin notamment  
d'empêcher toute acquisition d'armes de destruction  
massive par des groupes ou des agents non étatiques.

Cette coopération doit être réalisée dans le ⑤  
cadre de l'O.N.U., de manière transparente et  
non discriminatoire.

Monsieur le Président,

Le désarmement nucléaire constitue un ~~travaux~~ et il  
est indispensable, de l'aors de ma délégation, que  
soit pleinement relancé le mécanisme mis en  
place par la Conférence du désarmement qui connaît  
malheureusement une situation de blocage ~~plus~~ depuis  
plusieurs années.

Ma délégation appuie, quant à elle, toutes les  
initiatives multilatérales visant à prévenir la  
guerre nucléaire par la réactivation du désarmement  
nucléaire et de la non prolifération des armes de  
destruction massive en vue de consolider la  
paix et la sécurité internationales et régionales.

Elle appuie particulièrement l'idée d'imposer un  
moratoire sur les essais nucléaires et la production  
de matières fissiles destinées aux armes nucléaires  
par le moyen d'engagements universels juridiquement  
contraignants et encourage, à cet égard, l'entrée  
en vigueur du traité d'interdiction complète des  
essais nucléaires.

(6)

Au plan des initiatives régionales, ma délégation soutient, une fois de plus, l'existence de zones exemptes d'armes nucléaires et encourage vivement la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen Orient, ainsi que partout où cela s'avérerait nécessaire.

Voilà, Monsieur le Président, le fond de vue de ma délégation sur cet ensemble de questions.

La tâche est certes ardue et délicate en regard des intérêts des uns et des autres, toutefois nous avons l'impérieux devoir de nous y atteler afin de trouver ensemble les justes réponses, du reste déjà identifiées pour l'essentiel, ainsi que les adaptations nécessaires aux défis de la non prolifération et du désarmement nucléaires.

Dans cette optique, nous devons veiller à nous conformer aux engagements pris et aux règles qui régissent le désarmement nucléaire, la non prolifération et l'acquisition de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans un esprit d'équité et de non discrimination.

Je vous remercie.